



**Centre Communal d'Action Sociale
de La Limouzinière Loire Atlantique**
Extrait du registre des délibérations

**Nombre de
Membres**

**En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9**

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Frédéric LAUNAY.

Date de convocation : 31 mai 2026

Présents : Frédéric LAUNAY, Dominique RAMBAUD, Viviane BRUNEAU, Catherine DI DOMENICO, Françoise BOYADJIAN, Gildas GONTIER, Pascale BONNET, Jean Pierre CLAIREMBAULT

Excusés ou absents : Christine DENIS, Raphaël COCHE, Marie-Claude MALIDAIN

Secrétaire de séance : Françoise BOYADJIAN

2026-08

Election du vice-président délégué

L'article 141 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) introduit l'élection d'un vice-président délégué au sein des conseils d'administration des C.C.A.S.

Codifié à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, ce texte prévoit désormais que le conseil d'administration « élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président ».

En application de ces dispositions, il y a donc lieu de procéder à l'élection du vice-président délégué du Centre Communal d'Action Sociale par un vote à bulletins secrets

Il est proposé Mme Françoise BOYADJIAN comme vice-présidente déléguée. Les scrutateurs désignés sont Monsieur Gildas GONTIER et Madame Pascale BONNET.

Après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires, le Conseil d'administration du C.C.A.S. :

Elit, par 9 voix et 0 blanc, Madame Françoise BOYADJIAN vice-présidente déléguée du C.C.A.S

**Le secrétaire de séance
Françoise BOYADJIAN**

Fait et délibéré en Mairie aux jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**Le Président
Frédéric LAUNAY**

